

VOUS CHERCHEZ UN MÉDECIN ? LE VÔTRE N'EST PAS DISPONIBLE ?

La cabine de téléconsultation de Saint-Paul-de-Varax est là pour vous

Pour vous faciliter l'accès aux soins et vous permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la préfecture et la commune de Saint-Paul-de-Varax mettent à votre disposition une cabine de télémedecine. En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec vous, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance.

Maison médicale

(derrière la pharmacie)

346 rue de la Dombes
Saint-Paul-de-Varax

www.teleconsultation.ain.fr



Comment ça marche ?



Prendre rendez-vous

- Via le site internet :

www.jetrouveunmedecin.fr

Créer un compte sur www.jetrouveunmedecin.fr
Une empreinte de carte bancaire vous sera demandée pour valider le rendez-vous (Le tarif est identique à une consultation classique chez le médecin, sans aucun surcoût. Vous ne serez débité qu'après la consultation). La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et votre mutuelle.

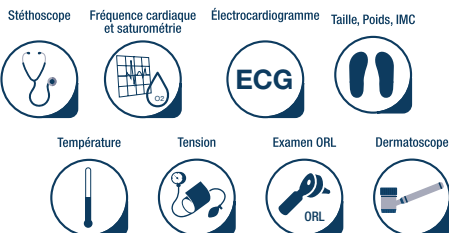
- Besoin d'aide pour créer votre compte en ligne ?
Appelez le 01 70 81 49 46 (appel non surtaxé)
- Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance
- Consultations :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9 h - 12 h et 15 h - 18 h
Un samedi sur deux : 9 h - 12 h
- Ouvert à tous, quelque soit votre lieu d'habitation
- Âge minimum : 14 ans, accompagné d'un représentant légal



Pourquoi téléconsulter ?

La majorité des pathologies peuvent être prises en charge en cabine de téléconsultation :

- états fébriles
- rhinopharyngites
- toux
- rhinites
- otites
- angines
- infections urinaires
- renouvellement d'ordonnance
- ...



Pendant la téléconsultation

- Sur place, une personne référente vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement.
- La cabine de téléconsultation est un dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- À chaque passage, la cabine est désinfectée, selon un protocole d'hygiène strict.

97,2 %

des patients sont satisfaits du service proposé



Infos pratiques

Plus d'informations sur
www.teleconsultation.ain.fr